



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

**Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat**

Date de la convocation

12/09/2024

Séance du jeudi 19 septembre 2024

10 Membres en exercice / quorum : 6

07 Membres présents

00 pouvoirs

07 Membres votants

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
025-2024.09.19	CIMETIERE - Reprise des concessions en état d'abandon	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
026-2024.09.19	CIMETIERE - Reprise des concessions en état d'abandon Validation du devis des travaux de reprise	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
027-2024.09.19	FORET - Coupes en forêt communale relevant du régime forestier - Année 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
028-2024.09.19	Transports - Mobilité Douce - Aide à l'achat d'un VAE - (Vélo à Assistance Electrique) en 2024 - Complément	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
029-2024.09.19	Ecoles - Participation aux frais de fonctionnement de scolarisation entre communes Commune de BOURDEAU - Année scolaire 2023/2024	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
030-2024.09.19	FESTIVITES - Spectacle de Noël organisé par le Comité des Fêtes ; Participation financière de la commune, Convention avec le Département pour une aide à la diffusion de spectacles en Savoie	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

